Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260910-2026090-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. VINCE-MOUGENOT Arthur.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, Mme LENGLINÉ Mélanie ayant reçu le pouvoir de Mme LARGEMENT Sandrine,

Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. VINCE-MOUGENOT Arthur

2026/090 – FINANCES – Fête communale de la musique – Subvention au comité des fêtes de Sulniac

Madame Sonia MOUQUET présente le point.

Cette année, la fête de la musique était organisée par la commune en collaboration avec le comité des fêtes de Sulniac.

Le bilan présente un déficit de 4 654 €.

Cette animation étant importante pour la commune, il est nécessaire de la maintenir et donc d'aider la structure organisatrice. Il est donc proposé une contribution de la commune, soit 4 601 € sous forme de subvention (53 € ayant été pris en charge directement par la commune).

Le Conseil municipal est invité à :

- **Attribuer au Comité des fêtes, une subvention d'un montant de 4 601 € ;**
- **Autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (25 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

